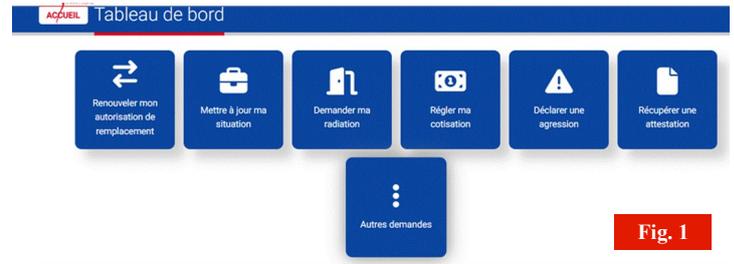


DEPOSER SON ATTESTATION DE FORMATION

Après vous être connecté sur votre [espace membre](#)

Sur le tableau de bord de votre page d'accueil, dirigez-vous vers l'onglet « **Autres demandes** »

- Cliquez sur « **Autres demandes** » (Fig. 1)

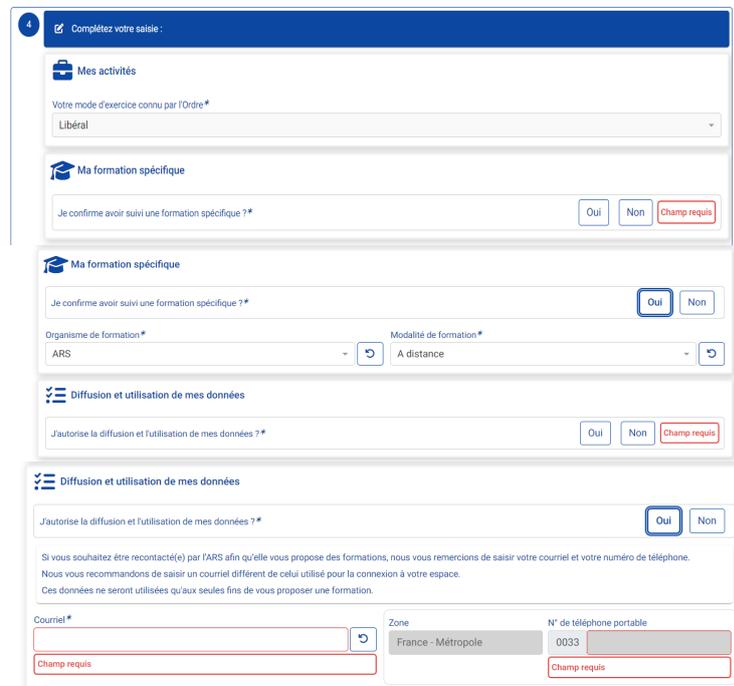


- Choisir la catégorie et le type de demande comme indiqué ci-contre dans les **étapes 1 et 2**. (Fig. 2)

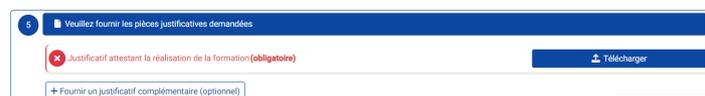
- **Etape 3** : Prendre connaissance des informations juridiques qui sont mentionnées.



- **Etape 4** (Fig. 3) : Vérifier que le mode d'exercice connu par l'ordre soit correct
- Valider le fait d'avoir fait la formation
- Choisir l'organisme de formation et les modalités de la formation
- Valider ou non la diffusion et l'utilisation de vos données. Si vous répondez NON, vous ne pourrez pas apparaître sur les listes des volontaires qui seront transmises à l'ARS.
- Après avoir sélectionné OUI à l'étape ci-dessous, veuillez saisir votre adresse mail et n° de téléphone auquel le SAMU pourra vous joindre .



- **Etape 5** (Fig. 4) : Télécharger l'attestation de formation qui vous a été remise par l'organisme.



Expérimentation certificat de décès

- **Etape 6** : Saisir le lieu et cliquer sur « je valide ce lieu » (Fig. 5)
- Cliquer ensuite sur les 2 demandes de validation
- **Etape 7** : Confirmer l'envoi de votre demande (Fig. 6)
- **Etape 8** : Cliquer sur OUI pour valider l'envoi définitif de votre demande. (Fig. 7)



6

Fait à : PARIS Le : 10/04/2024

⚠ « J'atteste sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci dessus. » Je valide cette déclaration

⚠ « Je reconnais avoir pris connaissance que je serais inscrit(e) sur une liste d'infirmiers qui sera mise à disposition de l'Agence Régionale de Santé correspondant à la région dans laquelle j'exerce mon activité. » Je valide cette déclaration

Fig. 5



7

J'envoie ma demande : Certification - Décès

Fig. 6



Envoi d'une demande

Votre envoi est définitif.
Merci de vous assurer :

- que votre saisie est exacte.
- que vous avez fourni l'ensemble des pièces demandées.

Confirmez-vous l'envoi de votre demande ?

Fig. 7

- Un récapitulatif de votre demande s'affiche.(Fig. 8)
- Vous ne pouvez pas annuler votre demande, votre déclaration est définitive.